



Déclaration de la délégation FSU CSA du mardi 21 novembre 2023

Monsieur le recteur d'académie, mesdames et messieurs les membres du CSA,

Notre comité social d'administration académique se tient quelques jours à peine après que nos représentant.es syndicaux aient questionné le ministre de la FP, Stanislas Guérini, lors de la séance du conseil commun de la fonction publique. Celui-ci a confirmé qu'il n'y avait aucune mesure de revalorisation indiciaire concernant les traitements des agents publics, rien au-delà des mesures annoncées en juin dernier.

Cela montre bien toutes les limites budgétaires - austéritaires - de la politique gouvernementale actuelle, à l'opposé d'une communication de crise sur l'attractivité du métier d'enseignant.es et des métiers de l'école. Pour résumer : une communication ministérielle pour les médias et l'opinion publique d'un côté, la réalité des crédits budgétaires prévus par la Loi de finances 2024 – passée en force au Parlement à grands coups de 49.3 – de l'autre. Rien de nature à programmer ou planifier le rattrapage significatif de nos traitements, rien de nature à rétablir progressivement l'attractivité de nos métiers et de nos carrières. La baisse continue de la fiscalité des plus riches, des actionnaires et des entreprises est à ce prix !

Et pendant ce temps-là, les personnels continuent à découvrir au fil de l'eau une situation qui ne cesse de se dégrader ou bien des annonces qui vont modifier leur service et qui n'arrangent rien... Le Pacte et le Plan annuel de remplacement donnent lieu à une mise en cause frontale du statut des enseignant.es, soutenue par un discours obsessionnel sur la chasse aux heures dites perdues. Si les conséquences sont lourdes sur les pratiques de RCD au cœur des établissements, elles pèsent aussi fort sur les projets pédagogiques, les sorties ou voyages, ainsi que sur la Formation continue, reléguée hors temps scolaire et peut-être à terme en voie de disparition. La FSU dénonce le chantage scandaleux qui est fait aux collègues qui se voient refuser une formation ou un projet au nom de ce dogme. Par ailleurs, les formations le soir ou le mercredi excluent de fait des personnels très majoritairement femmes et mères de famille.

La FSU exprime aussi son fort désaccord sur l'organisation des constellations à la demi-journée. Ce n'est satisfaisant ni pour les collègues formé.es, ni pour les titulaires remplaçant.es obligé.es de se déplacer sur l'heure de midi, parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres, sans prise en charge financière de ces déplacements. Il est humainement impossible d'à la fois effectuer ses corrections, se déplacer, se restaurer et préparer sa classe de l'après-midi sur le temps de pause méridienne, sans parler de prendre quelques minutes de repos... Loin de rendre attractifs nos métiers, ces mesures dégradent les conditions de travail des personnels et détériorent la qualité des enseignements.

Comme chaque année, et malgré les annonces ministérielles, de nombreuses classes se trouvent non-remplacées. Ce sont des dizaines d'heures d'enseignement perdues par nos élèves. De gros efforts seront nécessaires lors de l'élaboration de la carte scolaire pour abonder le vivier de remplaçant.es et faire qu'enfin les élèves aient droit à une scolarité complète.

La FSU exprime sa vive inquiétude concernant les conditions de l'inclusion sans moyens suffisants qui se traduit dans les classes et les écoles par des situations de souffrance des équipes, empêchées de mener à bien leurs missions d'enseignement auprès de toutes et tous les élèves. Nous vous alertons une nouvelle fois solennellement sur ce sujet. La FSU réitère sa demande de la création d'une brigade de remplaçant.es AESH, comme cela existe dans l'académie de Lille par exemple. Cela permettrait à nos élèves inclus.es un meilleur suivi de leurs apprentissages et à nos collègues professeur.es un meilleur soutien de leur enseignement.

Sous prétexte de reconquête du mois de juin, de continuité pédagogique, d'orientation, etc... dès cette année scolaire, du 17 au 28 juin, les 550 000 élèves de 2nde GT devront effectuer une sorte de stage sur le modèle de ce qu'ils ont fait en 3^e ! Tous les acteurs du monde éducatif soulignent l'impossibilité pratique d'envoyer l'ensemble des élèves en entreprise en même temps, faute, tout simplement de places. Lors du CSE du 16 novembre, les représentant.es du ministère ont été incapables de répondre à des questions élémentaires sur l'encadrement, le contrôle, le suivi de ces jeunes. Il sera possible d'échapper à cette obligation par un séjour à l'étranger ou le séjour de cohésion du SNU. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour creuser les inégalités sociales. Les élèves issus de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront de franchir

l'obstacle et il ne restera aux naufragé.es du système que le SNU, dont la version scolaire masquée par le label « classe et lycée engagés » participe d'une conception éducative qui relève davantage de la mise au pas, plutôt que de l'éducation. « Libres d'obéir » sous uniforme ou dans le monde du travail, voilà le projet !

Sur le sujet de la classe exceptionnelle, la FSU interpellera le ministre avant le CSAMEN du 21-11-23. La FSU continue de contester le système opaque et arbitraire que le ministre veut imposer. Après avoir ouvert l'accès à la classe exceptionnelle en supprimant le contingentement et les viviers, le ministère prétend instaurer un système de sélection des promu.es aussi opaque qu'arbitraire dans lequel aucune contestation n'est possible. Les critères qui doivent être pris en compte par les chefs d'établissement, les IPR et les IEN pour établir les avis ne sont ni définis ni cadrés. Les avis sont portés à la connaissance des promouvables mais ne sont pas susceptibles de recours. Les collègues qui ne sont pas dans les petits papiers de hiérarchie n'auront aucune perspective de promotion. Pour certain.es, cela signifie rester bloqué.es au dernier échelon de la hors-classe jusqu'à la retraite. L'ensemble des organisations syndicales ayant rejeté ce projet, le CSAMEN sera donc reconvoqué ce jour, le 21 novembre. La FSU continuera de se battre pour un tout autre projet. Pour la FSU, la priorité demeure que le maximum de collègues puisse accéder à l'indice sommital de leur corps.

Concernant la prolifération des SPEA, la FSU dénonce une atteinte au droit à la mutation. Si certains postes nécessitent à juste titre d'être profilés car une compétence particulière est indispensable, comme le FLS, les autres postes créés correspondent à des compétences attestées par l'obtention de nos concours. Ces créations, incitées par le ministère et validées par la direction académique, octroient de fait aux personnels de direction le recrutement de leurs enseignant.es. Certaines créations interrogent fortement la pertinence pédagogique : EPS ou sciences physiques avec immersion en langue anglaise, CPE en charge de la lutte contre le décrochage scolaire alors que cela fait obligatoirement partie de ses missions... Ou interrogent les politiques d'établissement comme sur trois établissements amiénois où bientôt tous les postes vacants seront profilés !

Concernant les points à l'ordre du jour sur le sujet abordant les personnels hors enseignant.es des filières ATLSS, indispensables au fonctionnement quotidien de notre école, encore une fois, l'évolution de leur traitement n'est vue que par le biais de leur indemnité mensuelle qui, revalorisation après revalorisation, n'en finit plus de grignoter la part indiciaire du salaire. Le futur s'annonce d'autant plus rude pour ces personnels au moment où elles et ils feront valoir leur droit à la retraite et donc à la pension. Cette pension n'intègre pas ou peu de rémunérations indemnitaires. La FSU rappelle donc ici sa revendication : il faut intégrer les indemnités revalorisées dans les traitements indiciaires, dans les grilles de carrière, il faut un plan d'échange prime/points, à la hauteur des besoins, il faut décrocher les salaires de bon nombre des personnels hors enseignant.es du niveau du SMIC – qui augmente deux fois par an – et enfin il faut reconnaître l'importance de nos missions et métiers, au service du public.

La FSU souhaite aborder la gestion de crise sanitaire locale de forte ampleur. En effet, la FSU demande la bienveillance face aux personnels qui se placeraient en position d'exercice du droit de retrait lors de situation exceptionnelle et l'enquête systématique de la F3SCT.

Pour conclure un peu solennellement, la FSU souhaite attirer votre attention, monsieur le Recteur, sur une récente expression intersyndicale concernant l'association *Parents Vigilants*, association qui méconnaît les valeurs fondamentales de l'école publique, laïque et émancipatrice. Les collègues menacé.es font "bien évidemment" l'objet de la plus grande attention des services des rectorats concernés. Nous sommes convaincu.es que les règles sur la protection fonctionnelle - de la nécessité de l'accorder rapidement (dans le cas de menaces quelles qu'elles soient, parents vigilants ou autres) - seront appliquées efficacement dans notre académie. Pour la FSU, défendre aujourd'hui une école publique ouverte et universaliste est un impératif démocratique indispensable.

Enfin, la FSU appelle toutes et tous à participer aux mobilisations locales du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre. La FSU rappelle qu'elles sont l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde.